



151576 - Le défunt a laissé deux épouses, quatre fils et deux filles

question

Quand quelqu'un meurt et laisse derrière lui une fortune estimée à 100 000 rials saoudiens à partager entre deux épouses, un fils et une fille issus de la première épouse, et une fille et trois fils issus de la seconde, comment répartir la succession entre les héritiers?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Si quelqu'un meurt et laisse deux épouses, un fils et une fille issus de la première épouse, et une fille et trois fils issus de la seconde et leur lègue 100 000 , on doit répartir l'héritage comme suit:

- Les deux épouses se partagent le huitième de la succession en vertu de la parole du Très haut: **Et à elles un quart de ce que vous laissez, si vous n'avez pas d'enfant. Mais si vous avez un enfant, à elles alors le huitième de ce que vous laissez après exécution du testament que vous auriez fait ou paiement d'une dette** (Coran,4: 12)

- Les enfants prennent le reliquat, le mâle recevant le double de la part d'une femelle en vertu de la parole du Très haut: **Voici ce qu'Allah vous enjoint au sujet de vos enfants : au fils, une part équivalente à celle de deux filles.** (Coran,4:11). Au moment du partage de l'argent, chacune des épouses recevra 6250 et chacun des garçons 17500 et chacune des filles 8750.

Allah le sait mieux.